



SANCTIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX PERSONNELS DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

Condition de limitation/suspension/retrait	Sanction
Maintenance d'un aéronef par un personnel non autorisé	
a- Au-delà de ses privilèges	60 à 75 jours de suspension
Exercice des fonctions de personnel de l'aéronautique civile sans la licence, le certificat ou la qualification exigé(e)	
a- Qualification non détenue	120 jours de suspension voir retrait
b- Qualification(s) expirée(s)	60 à 120 jours de suspension
c- Licence ou certificat non détenu	60 jours de suspension
d- Exercice des fonctions sans certificat médical valide	60 à 120 jours de suspension
e- Certificat médical non détenu	60 à 90 jours de suspension
f- Exercice des fonctions par un personnel qui se sait d'une diminution de son aptitude physique et mentale	90 jours de suspension voir retrait
Elèves pilotes	
a- Transport de passagers	Retrait
b- Vol solo sans autorisation	60 à 90 jours de suspension
c- Vol sur les lignes de transport international	60 à 90 jours de suspension
d- Utilisation d'aéronef contre rémunération	90 à 120 jours de suspension
e- Vol pour compensation ou location	Retrait



Condition de limitation/suspension/retrait	Sanction
Autres élèves	
a- Utilisation de la carte d'élève à d'autre fin autre que les privilèges accordées	60 à 90 jours de suspension voir retrait
Violations opérationnelles	
a- Exercice des fonctions avec une licence suspendue	Retrait
b- Vol contre rémunération sans licence de navigant professionnel	120 jours voir retrait
c- Exercice des fonctions sur un type ou classe d'aéronef sans la qualification correspondante	60 à 120 jours de suspension
d- Non-respect des limitations du certificat médical	90 jours de suspension voir retrait
e- Fausse déclaration faite par un candidat à un certificat médical à un médecin examinateur	Annulation du processus d'examen médical
f- Fausse déclaration faite par un titulaire de certificat médical à un médecin examinateur	60 à 120 jour de suspension voir retrait
Instructeurs	
a- Fausse annotation sur le carnet de vol ou document de formation d'un élève pilote	Retrait
b- Dépassement des limitations de temps	60 90 jours de suspension
c- Instruction sur un type d'aéronef sur lequel il n'est pas qualifié	60 à 120 jours de suspension
d- Exercice des privilèges d'instructeur avec une qualification expirée	60 à 120 jours de suspension voir retrait
e- Exercice des fonctions d'instructeur dans la non-conformité aux procédures prescrites	60 à 120 jours de suspension voir retrait



Condition de limitation/suspension/retrait	Sanction
Examineurs	
a- Faux rapport à l'issue d'une épreuve d'aptitude ou d'un contrôle de compétence	Retrait
b- Conduite d'une catégorie d'examen pour laquelle il n'est pas qualifié	60 à 120 jours de suspension
c- Exercice des privilèges d'examineur avec une autorisation expirée	60 à 120 jours de suspension voir retrait
d- Exercice des fonctions d'examineur dans la non-conformité aux procédures prescrites	60 à 120 jours de suspension voir retrait
Organisme de formation	
a- Modification de programme de formation, de manuel de formation, de manuel de procédures sans approbation préalable	60 à 120 jours de suspension voir retrait
b- Utilisation d'instructeurs/examineurs non agréés	60 à 120 jours de suspension voir retrait
c- Dispense de cours non approuvés	60 à 120 jours de suspension voir retrait
d- Non-respect des spécifications de l'agrément	Retrait
Médecin examinateur	
a- Faux rapport à l'issue d'un examen médical	Retrait
b- Conduite d'un examen médical pour une classe d'attestation non autorisée	60 à 120 jours de suspension
c- Exercice des privilèges d'examineur médical avec un agrément expiré	60 à 120 jours de suspension voir retrait
d- Exercice des fonctions d'examineur dans la non-conformité aux procédures prescrites	60 à 120 jours de suspension voir retrait